

LE PAI : MODE D'EMPLOI pour les jeunes et leur famille

Je suis porteur d'une maladie...
(Exemple : Asthme, Allergies, Épilepsie, Diabète, Hémophilie.....)
Toute maladie qui évolue sur une longue période.
J'ai un traitement...

Je dois impérativement constituer un document appelé : **P.A.I.**

1. Pourquoi ?

- Pour pouvoir me porter secours grâce au protocole d'urgence.



SAUVETEUR
SECOURISTE
DU TRAVAIL



- Autoriser la prise de médicaments au sein de l'école.
- Mettre en place un régime alimentaire.
- Proposer pour tous les aménagements nécessaires (horaires, possibilité de sortir de la classe...)

2. Comment ?

- Je me rapproche de l'administration de la MFR pour faire la demande de mise en place d'un PAI (Référente Mme Glenat Pascale)
- Je prends rendez-vous avec mon médecin.
- Je complète le P.A.I.
- Je rencontre Pascale GLENAT pour remettre le document et échanger sur mes besoins.
- Je peux contacter Pascale GLENAT à l'adresse suivante : pascale.glenat@mfr.asso.fr